

## ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

No. 78

SECRET/210

5 octobre 1972

Original: anglais

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:1

#### Liste XIII - Nouvelle-Zélande

La mission permanente de la Nouvelle-Zélande a fait parvenir au secrétariat la communication reproduite ci-après, datée du 15 septembre 1972.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement néo-zélandais a décidé d'approuver une recommandation de la Commission du tarif et du développement tendant à subdiviser la position tarifaire originelle 51.01.42 en quatre nouvelles positions et à appliquer à celles-ci les taux de droits suivants:

	<u>Prix préférentiel britannique</u>	<u>Tarif NPF</u>	<u>Tarif général</u>
de polyester:			
sans effet "bulk", non étirés, ni texturés: d'un poids non inférieur à 110 g, mais non supérieur à 160 g par 9 000 m: conformément à ce que le Ministre pourrait accepter et sous réserve des conditions qu'il pourrait prescrire	expt.	.. PVD 5%	10%
autres:			
d'un poids non inférieur à 110 g, mais non supérieur à 130 g par 9 000 m	expt. 1)	.. PVD 5% 1)	10% 1)
d'un poids supérieur à 130 g, mais non supérieur à 160 g par 9 000 m	expt. 2)	-- PVD 5% 2)	10% 2)
d'autres sortes:	expt.	.. PVD 5%	10%
1) plus un droit égal à la différence entre 1,24 dollar et la valeur c.a.f., lorsque cette dernière est inférieure à 1,24 dollar par lb;			
2) plus un droit égal à la différence entre 1,15 dollar et la valeur c.a.f. lorsque cette dernière est inférieure à 1,15 dollar par lb.			

./.

La position tarifaire 51.01.42 a fait l'objet à l'égard du Royaume-Uni, dans la partie II de la Liste XIII annexée à l'Accord général, d'une consolidation de l'admission en franchise.

Les échanges de ces articles ont atteint la valeur moyenne suivante pour les trois dernières années pour lesquelles on dispose de statistiques:

	<u>1968/69</u>	<u>1969/70</u>	<u>1970/71</u>
	<u>Dollars à la</u>	<u>Dollars à la</u>	<u>Dollars à la</u>
	<u>valeur</u>	<u>valeur</u>	<u>valeur</u>
	<u>intérieure</u>	<u>intérieure</u>	<u>intérieure</u>
	<u>courante</u>	<u>courante</u>	<u>courante</u>
Position tarifaire 51.01.42			
Royaume-Uni	425 085	97 023	33 447
Australie	890 430	860 743	744 282
Valeur moyenne du commerce en dollars néo-zélandais	(Royaume-Uni) (Australie)	185 185 831 818	

En conséquence, le Gouvernement néo-zélandais est prêt à engager des négociations au titre de l'article XXVIII de l'Accord général.